Blizzard Entertainment annonce un plan social honteux

Alors que le groupe Activision Blizzard King révèle des bénéfices records en 2018, Blizzard Entertainment SAS, filiale française gérant la distribution des jeux Blizzard pour le marché européen, annonce la suppression de 134 emplois, soit un tiers des effectifs de la société, par le biais d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Présentation du groupe

Activision Blizzard King rassemble trois sociétés qui développent et éditent des jeux vidéo à succés tels que les jeux Call of Duty, World of Warcraft, Diablo, Overwatch ou encore Candy Crush.

Le groupe, côté en bourse au NASDAQ (ATVI), est le premier éditeur de jeux vidéo du monde et emploie environ 10 000 salariés autour du globe pour un chiffre d'affaires de 7,5 milliards de dollars et un bénéfice net de 1,8 milliard.

Outre ces résultats records, Activision Blizzard King est une société aux finances solides : une marge opérationnelle équivalente à celle de l'industrie du luxe, un EBITDA en progression de 25% sur les 10 dernières années, une trésorerie très élevée, un endettement net négatif et une distribution de dividendes en progression à la fois sur 2018 et en prévision sur 2019. Le groupe a annoncé en même temps que ces performances une restructuration mondiale et une réduction de 8% de la main-d'oeuvre, se traduisant par le départ de 30% des salariés sur le seul site versaillais Blizzard Entertainment SAS.

Un licenciement plus boursier qu'économique

Après 15 années de très forte hausse, le cours de l'action a baissé fin 2018 suite à l'annonce du départ du PDG de Blizzard Entertainment, Mike Morhaime, et au mécontentement vocal de la communauté des joueurs après l'annonce du développement d'un jeu mobile sous la licence Diablo. Le licenciement de 800 personnes est annoncé dans le monde, plan de restructuration revêtant en France la forme d'un « Plan de Sauvegarde de l'Emploi », novlangue pour parler de plan social et de licenciement économique ; mécaniquement, les cours de bourses remontent…

Par ailleurs, une partie des postes supprimés en France, notamment au Service Clientèle, sont réouverts en l'état dans les bureaux irlandais, ce qui nie l'argument de la diminution d'activité ; parle-t-on alors de licenciement économique, ou d'une délocalisation qui cache son nom pour économiser sur les coûts de main-d'oeuvre ?

Un plan social au rabais

Outre le nombre d'emplois supprimés qui ne correspond ni à un besoin chiffré, ni à une réorganisation efficace et pertinente des services du bureau européen et que nous voulons voir réduire, l'ensemble des mesures proposées par la direction est scandaleusement insuffisant notamment sur le volet lié aux mesures financières — un comble pour un groupe leader de son industrie.

Actuellement, le montant des indemnités financières est de l'ordre du minimum imposé par la loi française qu'on s'attend plutôt à trouver dans les plans d'entreprises de taille modeste souffrant de véritables difficultés financières ; ce n'est pas le cas de Blizzard Entertainment SAS qui a beau jeu d'oublier que cette même loi précise que ces montants se doivent d'être proportionnés aux moyens financiers du groupe

international.
De la même façon, les mesures de formations, également imposées par la loi, sont en dessous des standards du marché, empêchant la reconversion effective des employés sur le départ. Le licenciement économique à la française a pour but, et c'est dans son nom, de permettre la sauvegarde de l'emploi à tout prix, que ce soit au sein même de l'entreprise en difficulté, au sein des compagnies saurs dans le groupe, ou à travers une reconversion professionnelle complète qui n'est permise que si les employés ont la possibilité de financer des formations certifiantes de qualité.

Enfin, il est insoutenable d'entendre que la direction n'a prévu aucun accompagnement des employés qui resteront dans l'entreprise ni aucune étude concernant l'augmentation de la charge de travail de ceux-ci, une attente pourtant légitime et là aussi une obligation légale lors d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Télécharger le communiqué de presse complet